

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 99-006 DU 19 JANVIER 1999

portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n° 3073-BEN signé le 22 juin 1998 entre la République du Bénin et l'Association internationale de développement dans le cadre du financement du projet « Fonds Social »

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

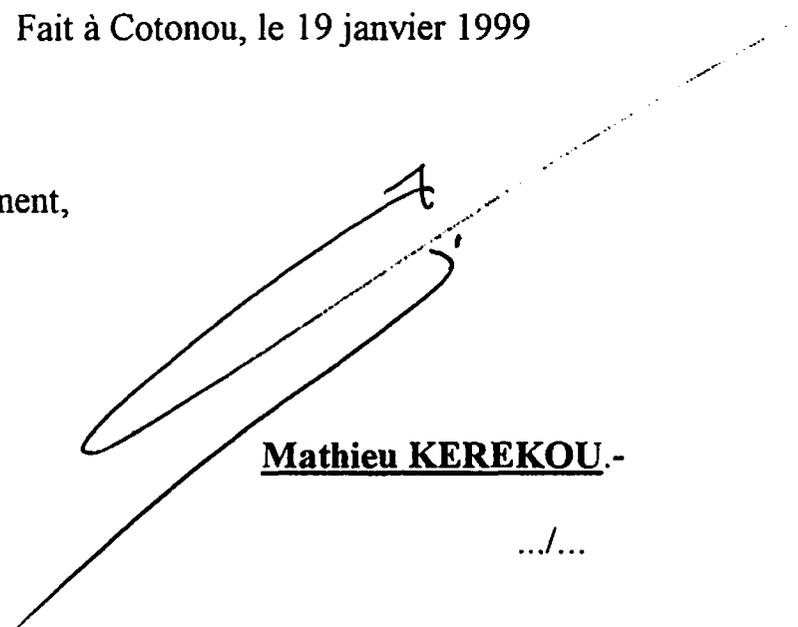
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de crédit n° 3073-BEN signé le 22 juin 1998 entre la République du Bénin et l'Association internationale de développement dans le cadre du financement du projet « Fonds Social » pour un montant de douze millions quatre cent mille (12 400 000) droits de tirage spéciaux (DTS) soit environ 10 milliards de francs CFA.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 19 janvier 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

.../...

La ministre de la Protection sociale
et de la condition féminine,



Ramatou BABA-MOUSSA.-

Le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPSCF 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCF-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 JO I